

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 48

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Delaporte, M. Califer, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sur les sites du village des athlètes et du village des médias, pendant toute leur durée d'ouverture, est mise en place une campagne de prévention des violences sexistes et sexuelles, notamment par voie d'affichage. Elle est effectuée par des associations à but non lucratif au sens de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et ne donne lieu à aucune rémunération ou indemnisation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à mettre en place d'une campagne de prévention des VSS sur les sites du village des athlètes et du village des médias, passant notamment par voie d'affichage.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, très présente dans les milieux sportifs de haut niveau, doit être une priorité politique pour la France, particulièrement pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Tel est l'objet du présent amendement.